



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

*Est par la présente donné, par la soussignée Sylvie Mercier,
directrice générale/greffière-trésorière, de la susdite municipalité,*

PRENEZ AVIS, qu'un projet de règlement 2023-07-288 relatif à la prévention des incendies abrogeant et remplaçant les règlements n° 2012-10-234 et n° 2012-10-235 a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2023 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu, le 7 août 2023 à 19h30 à la salle municipale située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Ce règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture du bureau municipal, sis au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce vingt-sixième jour du mois de juillet deux mille-vingt-trois.


Sylvie Mercier
Sylvie Mercier
Directrice générale /greffière-trésorière